

LIVRET D'ACCUEIL



Résidence du

Valboyer

La Résidence

Du VALBOYER

Un peu d'histoire



- **1959** : Création de la Maison de retraite Anne de Melun par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph.
- **Octobre 1988** : Changement de nom de l'association. Désormais, elle se nommera « Anne de Melun ».
- **1991** : Des travaux d'extension sont réalisés permettant à la Maison de retraite de pérenniser le service rendu aux Personnes âgées résidentes
- **1 juillet 1994** : le foyer logement du Val Boyer appartenant à l'association Anne de Melun a vu le jour dans le centre ville de Baugé.



L'extérieur ...



Le jardin

Un jardin fleuri et ombragé est accessible pour tous



L'Accueil



Petits salons



La Bibliothèque





Le Lieu de vie



Les appartements

- Du T1 au T2+, les appartements sont tous équipés d'une entrée avec interphone; une cuisine équipée de plaques de cuisson électriques, d'un évier avec placard et d'un réfrigérateur; une salle de bain avec douche, lavabo, WC; un balcon avec jardinière.
- Le logement est en outre équipé d'une prise téléphonique et d'une prise d'antenne téléviseur dans la pièce principale, ainsi que de plusieurs prises électriques.

Il vous est possible de personnaliser votre logement à votre convenance avec des meubles, des tableaux

Un état des lieux est réalisé au jour de la remise des clés, puis le jour de leur restitution.



Le Lieu de vie

La cuisine est faite sur place
Les menus sont discutés avec les
Résidents en commission restauration



La Restauration

La salle de restaurant est ouverte chaque midi
sauf le Dimanche et les jours fériés (Des repas
préparés peuvent être commandés ces jours là)

Le coût des différentes prestations (hors
forfait) est affiché sur le panneau prévu à
cet effet

20 repas sont compris dans le prix de base

Des repas complémentaires et/ou des repas
« gourmands » sont possibles

Des plateaux sont proposés pour le soir



Il est toujours possible d'inviter des Amis
ou la Famille ...

La vie dans l'établissement

Les loisirs

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble.

Des activités sont organisées et ont lieu dans une salle au sein de l'établissement. En semaine sont proposées des activités telles que des jeux de société, des jeux de cartes, une chorale, de la gym douce, de la composition florale, des ateliers mémoire, du bricolage ...

De plus des magazines, des romans , le journal, etc... sont à votre disposition.

Les anniversaires ainsi que les fêtes marquantes sont systématiquement célébrés.

Des sorties sont organisées (promenades, voyages...) pour lesquelles il peut, exceptionnellement, vous être demandé une participation financière.

Les familles sont les bienvenues lors des manifestations et dans la vie de l'institution .

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Composé de membres élus des Résidents et de représentants des familles, le CVS est une instance de concertation, d'écoute, de partage et de partenariat destiné à favoriser les conditions de vie et d'accompagnement de tous au sein de la Résidence



Les visites

Les visites sont librement autorisées, sans contraintes d'heures.
Par mesure de sécurité, les portes d'accès aux locaux sont fermées à partir de 18 h.
Vous pouvez ouvrir à distance à tout visiteur, en dehors de cet horaire, via l'interphone.

Assurance

Les biens personnels de chaque Résident sont la responsabilité de celui-ci.
L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation.
La « multirisque habitation » et « responsabilité civile » est intégrée dans les charges

Le culte

Le respect de la liberté de conscience des résidents est une règle fondamentale. Vous pouvez vous adresser à l'équipe d'aumônerie pour recevoir sa visite ainsi que celle du ministre de votre choix.

Services divers

Tous les services d'aide à domicile sont accessibles, à vos frais, au Foyer Logement.



Le linge

La résidence assure, l'entretien du linge personnel sous réserve qu'il supporte les conditions de lavage et de séchage de la blanchisserie de l'établissement.

Le cout de ce service est intégré dans les charges.

Sécurité-Incendie

La structure bénéficie depuis 2014, d'un système de sécurité incendie qui intègre l'ensemble des parties communes ET les appartements.

Le cout de ce service sera intégré dans les charges à compter de 2015.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans les locaux à usage collectif. Cette interdiction s'applique également aux visiteurs.

Sécurité individuelle

Un système d'appel d'urgence (Par médaillon), est installé pour chaque Résident.

Il fonctionne de jour comme de nuit. En cas de déplacement de la Personne d'astreinte la nuit, ou les dimanche et jours fériés, des frais d'astreinte pourront être facturés . Les tarifs sont affichés sur le tableau prévu à cet effet.



Les soins

L'établissement n'est pas médicalisé.

Aucun médecin ou infirmier n'est de ce fait attaché au Foyer Logement.

Le médical est donc assuré par des libéraux de votre choix.

Aucune donnée d'ordre médical n'est donc détenue par la résidence.

Il y a lieu de communiquer à l'accueil le nom du médecin et du cabinet infirmier de votre choix pour que le Personnel, en cas de besoin, puisse faire intervenir le praticien choisi.

D'autres libéraux du secteur para-médical peuvent intervenir, sur votre demande, dans l'établissements (Masseurs-kinésithérapeutes, pédicures etc ...)

Vos frais de séjour

Vous aurez à vous acquitter mensuellement des frais liés à votre séjour. Une facture vous sera adressée et comprendra obligatoirement:

- ❖ L'indemnité d'occupation
- ❖ Les charges
- ❖ La taxe d'ordures ménagères
- ❖ Le médaillon d'appel
- ❖ Le forfait restauration

En cas de choix du Résident, elle comprendra également:

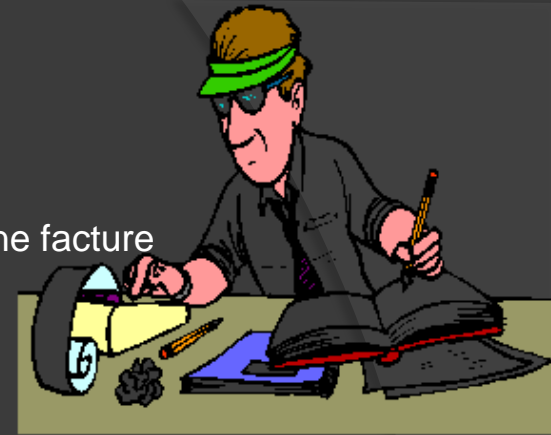
- ❖ Les frais de téléphone et/ou internet (Fournis par l'établissement)
- ❖ Les repas complémentaires, plateaux repas, ou repas gourmands
- ❖ Les boissons
- ❖ Le ménage
- ❖ Le débarras
- ❖ Le garage
- ❖ Les interventions d'astreinte

(Les tarifs actualisés de ces prestations sont affichées au foyer logement sur le panneau prévu à cet effet)

Nous attirons votre attention sur l'importance que présente une bonne assurance mutuelle complémentaire

Les aides financières

L'ensemble des appartements ouvre droit à une aide au logement sous conditions de ressources.



**Les éléments figurant dans le présent document ne sont pas exhaustifs.
Tout ce qu'il faut savoir figure dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.
Le Personnel est également à votre disposition pour répondre à toute question.**

**Résidence du VALBOYER
2, rue du Valboyer
Baugé
49150 BAUGÉ en ANJOU**

**Tél 02 41 89 81 51
Mail: valboyer@annedemelun.fr**